



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LETTRE OUVERTE À MADAME LA MINISTRE DU TRAVAIL ACCORD CONSTITUTIF OPCO SANTÉ : SIGNATURE DE LA CGT ET DE FO

Madame la Ministre,

Suite au droit d'opposition majoritaire à l'accord constitutif de l'OPCO Santé, début janvier, les partenaires sociaux du secteur de la Santé, du Médico-Social et du Social se sont remis autour de la table des négociations.

L'accord a été signé par Force Ouvrière et la CGT, représentant plus de 50 % des voix des syndicats représentatifs sur ce périmètre et par l'ensemble des organisations patronales du secteur **NEXEM, FEHAP, FHP, PRESANSE, SYNERPA, UNICANCER et UNISS.**

Nous avons donc un accord constitutif qui répond à toutes vos exigences sur le périmètre avec une cohérence économique telle que mentionnée dans le rapport Marx Bagorsky.

Nous ne comprendrions pas que vous autorisiez la poursuite des négociations dans le secteur interprofessionnel et que vous refusiez de prendre en compte le fruit de cette négociation, légale au regard des textes nationaux et européens qui régissent le droit à la négociation.

Aujourd'hui l'Opco Santé doit être mis en place pour répondre aux besoins de plus d'un million de salarié-e-s.

Nous vous demandons donc d'agréez sans plus attendre cet OPCO dont le périmètre dépassera largement le seuil des 200 millions d'euros de contributions gérées.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre considération.

Montreuil, le 1^{er} mars 2019.

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

12/19

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr